

K-G PACKAGING  
8001 KEELE STREET, P.O BOX 89  
CONCORD; L4K 1Y8; ONTARIO  
CANADA 905--669-9855

**PRODUIT: H103 H/T ALUMINIUM****Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... K-G PACKAGING INC.  
8001 KEELE STREET P.O. BOX 89  
ONTARIO  
CANADA  
L4K 1Y8  
CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)  
NOM DE PRODUIT..... H103 H/T ALUMINIUM  
FAMILLE CHIMIQUE..... SOLUTION DE RESIN MODIDIE.  
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.  
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.  
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... H103 H/T ALUMINIUM  
USAGE DE PRODUIT..... PEINTURE DE JET.  
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-1917C.

**Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS**

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
TOLUENE	15-40	50 ppm	108-88-3	5000 mg/kg RAT - ORALE	8000 ppm (4 h) RAT - INHAL
ACETONE	10-30	750 ppm	67-64-1	>9750 mg/kg RAT - ORALE	>16000 ppm (4 h) RAT - INHAL
DIACETONE ALCOOL	1-5	50 ppm	123-42-2	4000 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES	1-5	100 ppm	64742-48-9	>5000 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
ALUMINIUM	1-5	10 mg/m3 ACGIH	7429-90-5	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	10-30	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	10-15	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABBITS	NON DISPONIBLE

**Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS**

VOIE DE PENETRATION  
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.  
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.  
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.  
ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.  
CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.  
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.  
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.  
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

**Section 04: PREMIER SOINS**

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 465 - 480.  
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.  
INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.  
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.  
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.  
POINT D'ECLAIR (C), EN COUPELLE FERMEE .. LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST L'ACETONE @ -18C.  
TAG  
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 12.8.  
(% VOLUME)  
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... 1.  
(% VOLUME)  
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.  
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.

**PRODUIT: H103 H/T ALUMINIUM****Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

SENSIBILITE AUX CHOCS.....	NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION PRODUITS.....	VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME:.....	>15cm MAIS <100cm .
RETOUR DE FLAMME.....	NON.

**Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL**

PROCEDURES DE NETTOYAGE ..... FUITE/DEVERSEMENT	ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.
--	--

**Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
CONTROLES D'INGENIERIE.....	VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE	RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
MATIERES SYNERGIQUES.....	AUCUN CONNU.

**Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL**

GANTS/TYPE.....	PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
YEUX/TYPE.....	VERRES DE SECURITE.
CHAUSSURES/TYPE.....	PAS NORMALEMENT REQUIS.
AUTRE/TYPE.....	NON REQUIS.

**Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
APPARENCE.....	ALUMINIUM.
ODEUR.....	CETONE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... @ 20 C	55-65.
POINT D'EBULLITION.....	57-168.
TAUX D'EVAPORATION.....	PLUS DE 1.
ACETATE DE BUTYLE NORMALE	
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... (PAR POIDS)	PLUS DE 1.
SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C).....	NON DISPONIBLE.
pH.....	NON APPLICABLE.
DENSITE (LIQUIDE).....	0.89-0.93.
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.....	NON DISPONIBLE.
POINT DE CONGELATION:(°C).....	NON DISPONIBLE.
% DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... (PAR POIDS)	85-86.
DENSITE (AEROSOL).....	0.72-0.76.
% DE LA VOC DE AEROSOL (w/w).....	63-64.

**Section 10: STABILITE ET REACTIVITE**

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION.....	VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
STABLE CHIMIQUEMENT: OUI.....	SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
NON, QUELLES CONDITIONS?.....	NON APPLICABLE.
COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES. NO, LESQUELLES?.....	OXYDANTS PUISSANTS.
REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?....	NON APPLICABLE.
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE..	NE SE PRODUIRA PAS.

**Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

EFFETS DE REPRODUCTION.....	TOLUENE - ON A CONSTATE QU'UNE EXPOSITION REPETEE ET PROLONGEE AU TOLUENE (A DES NIVEAUX SUPERIEURS A ENVIRON 1500 mg/litre) SUR DES ANIMAUX FEMELLES ENCEINTES PEUT ETRE NUISIBLE AU DEVELOPPEMENT DU FOETUS.
IRRITATION DU PRODUIT.....	IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT..	INCONNU(E).
CANCEROGENICITE DU PRODUIT.....	LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).

**PRODUIT: H103 H/T ALUMINIUM****Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.  
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST PRESUME.

**Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE**

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

**Section 13: DECHETS**

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

**Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT**

CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).  
 D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

**Section 15: LEGISLATION****RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2A,D2B.  
 CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 2.  
 CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental)..... TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

**RÈGLEMENTS U.S.**

NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.  
 NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.  
 NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.  
 NFPA CODE 30B..... NIVEAU 2.  
 HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE..... B.  
 L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR : CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : \*108-88-3 TOLUENE.  
 CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT: CE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES DECLAREES ARESPONSABLES DE MALFORMATIONS CONGENITALES OU AUTRES ANORMALIES DE LA REPRODUCTION PAR L'ETAT DE CALAFORNIE. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : \*108-88-3 TOLUENE .  
 TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des)..... TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.  
 V.O.C.(M.I.R.)..... TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE. SE CONFORME À LA MIR =1.90 DE CARB POUR LES ENDUITS MÉTALLIQUES.

**Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS**

NOTICE DE KG PACKAGING INC ..... LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR K-G PACKAGING INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. K-G PACKAGING INC. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.  
 PREPARE PAR..... TECHNICAL SERVICES  
 DATE DE PRÉPARATION ..... OCT19/10